

Session régulière du conseil de la Municipalité d'Upton tenue le mardi 6 mai 2014 à 20 h 00 à la salle des séances du Conseil municipal sise au 863, rue Lanoie à Upton à laquelle sont présents et forment le quorum :

Le maire : Monsieur Yves Croteau.

Les Conseillers : messieurs : Claude Larocque;  
Robert Leclerc;  
Richard Sabourin;  
Guy Lapointe.

Les Conseillères : mesdames : Nicole Ménard;  
Barbara Beugger.

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, agit à titre de secrétaire du conseil.

### **Moment de réflexion**

L'assemblée débute à 20 h 00 par un moment de réflexion.

#### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

115-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que déposé;

QUE soit laissé ouvert le point « varia » à tout sujet d'intérêt public;

QUE soient ajoutés les items suivants :

- 10.1 Prêt de la salle communautaire;
- 10.2 Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de coeur - Précision de la position de la Municipalité d'Upton;
- 10.3 Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2014;
- 10.4 Projet de sentier piétonnier de la rue Saint-Éphrem.

#### **2. ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2014**

116-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers d'approuver les délibérations de la séance régulière du 1<sup>er</sup> avril 2014.

#### **3. FINANCES**

##### **3.1 Comptes à payer**

117-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que soient approuvés les comptes à payer du mois d'avril 2014 au montant de 69 144,84 \$ et que soient entérinés les comptes payés durant ledit mois pour une somme de 37 923,09 \$.

#### **4. ADMINISTRATION**

##### **4.1 Présentation du rapport financier 2013**

Le maire, monsieur Yves Croteau, dépose le rapport pour l'année financière 2013 et invite le représentant et vérificateur externe de la firme FBL à l'expliquer à l'assistance. Le rapport financier non consolidé démontre un surplus pour l'année 2013 de 658 239,00 \$ représentant des surplus libres non affectés de 262 466,00 \$ au 31 décembre 2013 et des surplus affectés de l'ordre de 292 773,00 \$ pour un grand surplus accumulé non affecté de 685 276,00 \$ et affecté de 521 276,00 \$ au 31 décembre 2013.

##### **4.2 Vacances d'été des employés municipaux**

CONSIDÉRANT QUE les employés municipaux ont soumis leur choix concernant les vacances d'été;

CONSIDÉRANT QU'à la semaine du 27 juillet au 2 août 2014, tous les employés souhaitent voir leurs choix de vacances honorés;

118-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers:

QUE soit accepté le choix de vacances des employés;

QUE soit fermé le bureau municipal la semaine du 27 juillet au 2 août 2014.

##### **4.3 Retrait de dossiers de la vente pour taxes**

CONSIDÉRANT QUE tous les propriétaires ont payé leurs taxes dues pour l'année 2012 ainsi que les intérêts et les frais encourus;

CONSIDÉRANT QU'un dossier est rendu à la MRC d'Acton pour respecter la procédure de vente pour impôts fonciers non payés;

119-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que le retrait de la procédure de vente pour taxes soit demandé à la MRC d'Acton concernant le matricule 6758-54-2596.

##### **4.4 Dépôt de l'État comparatif des revenus et des dépenses**

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose le rapport semestriel comparatif des revenus et des dépenses au 6 mai 2014.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

##### **4.5 Dépôt de la déclaration de monsieur Richard Sabourin**

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en milieu municipale*, la directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose la déclaration de monsieur Richard Sabourin concernant sa participation à une formation sur l'éthique et la déontologie.

Les membres du conseil en prennent connaissance.

#### **4.6 Mise à jour des évaluations professionnelles des bâtiments**

CONSIDÉRANT L'obligation d'effectuer la mise à jour des évaluations professionnelles des bâtiments pour maintenir la suppression de l'application de la règle proportionnelle;

120-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé, directrice générale, à effectuer les démarches pour la mise à jour des évaluations professionnelles des bâtiments.

#### **4.7 3<sup>e</sup> Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie**

CONSIDÉRANT LE 3<sup>e</sup> Colloque des Pactes ruraux de la Montérégie qui aura lieu le 12 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont payés par la MRC d'Acton via le pacte rural;

121-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soient autorisés monsieur Yves Croteau, maire, et madame Cynthia Bossé, directrice générale, à participer à ce colloque et que tous les frais inhérents à cette journée leurs soient remboursés.

#### **4.8 Commande de dépliant pour les Fleurons du Québec**

122-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyée par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser la commande de dépliants de sensibilisation aux secteurs commerciaux et industriels auprès des Fleurons du Québec, et ce, pour un montant de 70,00 \$ plus les taxes applicables.

#### **4.9 Formation pour madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste**

CONSIDÉRANT QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, souhaite participer à la formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents : procès-verbal et compte rendu » offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);

CONSIDÉRANT QUE pour bénéficier du rabais applicable aux membres de l'ADMQ, madame Lavallée doit être une « membre relève », et ce, pour un montant de 100,00 \$, plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une formation est de 330,00 \$, plus taxes, pour les non-membres et de 273,00 \$, plus les taxes applicables, pour les membres;

123-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE madame Claudia Lavallée, secrétaire au greffe et réceptionniste, soit inscrite comme membre relève, et ce, pour un montant de 100,00 \$;

QUE madame Lavallée soit autorisée à suivre la formation en ligne « La préparation et la rédaction de documents : procès-verbal et compte rendu » pour une somme de 273,00 \$, plus les taxes applicables.

#### **4.10 Achat d'éclairage extérieur pour la mairie**

Retiré.

### **5. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

#### **5.1 Renouvellement du bail avec l'entreprise Distribution Upton inc.**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler le bail de location du garage pour le camion pompe-citerne;

CONSIDÉRANT QUE le tarif de location proposé par l'entreprise Distribution Upton inc. a subi un ajustement de 2%, et ce, pour une somme de 173,91 \$ par mois soit l'équivalent de 0,31 \$ du pied carré pour un total de 550 pieds carrés;

124-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE soit renouvelé le bail de location du garage destiné au camion pompe-citerne en date du 7 mai 2014;

QUE le coût de location soit d'un montant de 173,91 \$ par mois, plus les taxes applicables.

### **6. TRANSPORT ROUTIER**

#### **6.1 Prévision des dépenses aux travaux publics pour le mois de mai 2014**

125-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit approuvé, pour le mois de mai 2014, un budget de 35 119,53 \$, plus taxes, pour les travaux à exécuter.

#### **6.2 Mandat à Monsieur François Malo, arpenteur-géomètre**

CONSIDÉRANT LE projet d'aménagement d'un sentier piétonnier de 1,5 mètre de largeur implanté à 2,5 mètres de la ligne de rive sur Saint-Éphrem à partir de la fin du trottoir jusqu'au deuxième terrain du Théâtre;

CONSIDÉRANT LA nécessité de confirmer l'espace disponible entre la ligne de rive et la limite de l'emprise du MTQ, en vue d'aménager le sentier piétonnier dans l'emprise;

CONSIDÉRANT QU'un mesurage préliminaire et un piquetage sont nécessaires afin de valider la position de l'emprise actuelle;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, pour une somme d'environ 1 400,00 \$ ;

126-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Barbara Beugger, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de mandater monsieur François Malo, arpenteur-géomètre, de procéder à un mesurage préliminaire et au piquetage afin de valider la position de l'emprise actuelle, et ce, pour une somme de 1 400 ,00 \$, plus les taxes applicables.

**6.3 Renouvellement du contrat de déneigement de la Municipalité de Saint-Théodore-d'Acton**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 375-12-2010 acceptant que la Municipalité de Saint-Théodore effectue les travaux de déneigement et de déglacage du 7<sup>e</sup> rang;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien d'hiver et d'été entre le Ministère des Transports et Saint-Théodore d'Acton vient à échéance le 31 mai 2014;

127-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que la Municipalité de Saint-Théodore d'Acton soit responsable des travaux de déneigement et de déglacage du 7<sup>e</sup> rang.

**6.4 Dépôt du formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis pour la réfection du réseau d'aqueduc de la route 116 et de la rue des Érables**

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose auprès des membres du Conseil municipal le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis pour la réfection du réseau d'aqueduc de la route 116 et de la rue des Érables et ceux-ci en prennent connaissance.

**6.5 Formation sur la sécurité des aires de jeu publiques pour monsieur Roger Garneau**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de monsieur Roger Garneau à la formation sur la sécurité des aires de jeu publiques;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation s'élève à un montant de 75,00 \$, incluant les taxes et le repas du midi;

128-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser monsieur Roger Garneau à suivre la formation sur la sécurité des aires de jeu publiques, et ce, pour une somme de 75,00 \$ taxes incluses.

**6.6 Renouvellement du contrat de déneigement de l'entreprise Irrigation Marcel Girard et Fils inc.**

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. souhaite renouveler son contrat de déneigement pour l'hiver 2014-2015 avec une indexation de 750,00 \$ au contrat de l'an dernier soit pour un montant de 14 500,00 \$;

129-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères que soit renouvelé le contrat à l'entreprise Irrigation Marcel Girard & Fils inc. pour l'entretien, le déneigement, le déglacage des «Montées» et de certaines rues en 2014-2015, et ce, pour un montant de 14 500,00 \$, plus les taxes applicables, et ce, selon les conditions prévues au devis d'appel d'offres 2010-006.

**6.7 Embauche d'employés surnuméraires pour la saison estivale 2014**

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 112-04-2014;

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, à l'effet que la Municipalité embauche monsieur Raphaël Lusignant;

CONSIDÉRANT LE congé parental de monsieur André Lusignant;

130-05-2014

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Lurandeaudeau serait disposé à travailler à partir du 1er juin;

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit autorisé monsieur Roger Garneau à attribuer les tâches et l'horaire à monsieur Raphaël Lusignant en considération des besoins du service des travaux publics;

QUE soit retenu les services de monsieur Luc Laurendeau lequel facturera la Municipalité au taux habituel;

QUE l'horaire hebdomadaire des deux employés surnuméraires ne doit pas dépasser un total de 60 heures;

QUE toute disposition inconciliable de la résolution numéro 112-04-2014 soit abrogée.

## 7. HYGIÈNE DU MILIEU

### 7.1 Résultat des soumissions pour le raccordement du puits numéro 3

CONSIDÉRANT L'appel d'offres numéro C-12-03-05 pour le raccordement du puits numéro 3;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

Entreprise	Montant
Nordmec Construction inc.	112 864,06 \$
Turcotte (1989) inc.	149 116,83 \$
Plomberie Brébeuf inc.	111 982,66 \$
Centre de Pompes Villemare inc.	112 662,57 \$
Constructions FJL inc.	114 946,26 \$

CONSIDÉRANT LA recommandation de monsieur Yves Beaulieu, ingénieur de la firme «Consumaj experts conseils»;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire est conforme;

131-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers de retenir la soumission la plus basse et conforme soit celle de l'entreprise «Plomberie Brébeuf inc.» pour le raccordement du puits numéro 3.

### 7.2 Dépôt de la lettre du bilan annuel de la qualité de l'eau potable

La directrice générale, madame Cynthia Bossé, dépose auprès des membres du Conseil municipal la lettre du bilan annuel de la qualité de l'eau potable et ceux-ci en prennent connaissance.

### 7.3 Formation en eau potable offerte par Aquatech, Maxxam et MissionHGE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'inscription de madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, à la formation en eau potable offerte par Aquatech, Maxxam et MissionHGE;

CONSIDÉRANT QUE le coût de cette formation s'élève à un montant de 200,00 \$ par personne, incluant les taxes;

132-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Cynthia Bossé et monsieur Roger Garneau à suivre la formation en eau potable, et ce, pour une somme de 200,00 \$ par employé, incluant les taxes.

#### **7.4 Plan d'action pour les débordements au poste de pompage Lanoie**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a pris connaissance du plan d'action pour les débordements au poste de pompage Lanoie rédigé par la firme « Les services exp inc.»;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption dudit plan d'action, ce dernier doit être transmis au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP);

133-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit adopté le plan d'action pour les débordements au poste de pompage Lanoie;

QUE soit transmis le plan d'action au MDDEFP.

### **8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **8.1 Embauche d'une coordonnatrice du camp de jour 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher une coordonnatrice pour le camp de jour 2014;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, recommande d'engager madame Nadia Chicoine, animatrice du camp de jour 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE madame Chicoine étudie dans un domaine lié à l'enfance soit, en enseignement primaire et préscolaire à l'Université de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'elle est résidente d'Upton;

134-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soit engagée madame Nadia Chicoine pour pourvoir au poste de coordonnatrice du camp de jour 2014;

QUE soient allouées environ 110 heures de plus à madame Nadia Chicoine, pour effectuer sa programmation pour l'été 2014 et suivre des formations;

QUE le taux horaire est de 13,00 \$, soit le même qu'attribué à la coordonnatrice du camp de jour l'an dernier.

#### **8.2 Embauche de trois animatrices pour le camp de jour 2014**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit embaucher trois animatrices pour le camp de jour 2014;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, ainsi que la coordonnatrice du camp de jour, madame Nadia Chicoine, ont rencontré des candidates en entrevue pour les postes d'animatrices;

CONSIDÉRANT QUE la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire ainsi que la coordonnatrice du camp de jour recommandent l'embauche de mesdames Stéphanie Houle, Kim Veilleux et Myriam Bienvenue;

135-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE soient embauchées mesdames Stéphanie Houle, Kim Veilleux et Myriam Bienvenue et qu'elles entrent en poste le 23 juin 2013;

QUE leur horaire de travail soit de 40 heures par semaine;

QUE le taux horaire soit de 11,00 \$ pour mesdames Stéphanie Houle et Kim Veilleux;

QUE le taux horaire soit de 11,25 \$ pour madame Myriam Bienvenue, puisque celle-ci était animatrice l'an dernier.

### **8.3 Adhésion à Zone Loisir Montérégie**

CONSIDÉRANT QUE Zone Loisir Montérégie est un organisme régional, sans but lucratif, responsable de la promotion du loisir des personnes handicapées ou ayant un problème de santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'organisme Zone Loisir Montérégie est de 25,00 \$;

136-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de payer l'adhésion à Zone Loisir Montérégie, au coût de 25,00 \$.

### **8.4 Formation pour la coordonnatrice et les animatrices du camp de jour 2014**

CONSIDÉRANT LA recommandation de la coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, madame Émie Dupont-Courchaine, d'offrir une formation adaptée aux employés du camp de jour 2014;

CONSIDÉRANT QUE Loisir et Sport Montérégie offre les formations FLAC pour les animatrices et la coordonnatrice du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE madame Nadia Chicoine, coordonnatrice du camp de jour, doit suivre la formation «Coordination du DAFA », et ce, pour une somme de 100,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Stéphanie Houle et Kim Veilleux, animatrices pour le camp de jour, doivent suivre la formation « Animation initiation », et ce, pour une somme 140,00 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE madame Myriam Bienvenue, animatrice pour le camp de jour, doit suivre la formation « Animation perfectionnement », et ce, pour une somme 70,00 \$, taxes incluses;

137-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser mesdames Nadia Chicoine, Myriam Bienvenu, Kim Veilleux et Stéphanie Houle à suivre les formations recommandées par la coordonnatrice en loisirs, culture et vie

communautaire, et ce, pour une somme totale de 310,00 \$, taxes incluses, plus les frais inhérents à ces formations.

#### **8.5 Participation à la soirée-bénéfice au profit du Théâtre de la Dame de Cœur**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **8.6 Renouvellement de l'adhésion à Loisir et Sport Montérégie**

CONSIDÉRANT la Politique familiale et Municipalité amie des aînés en vigueur à Upton;

CONSIDÉRANT que l'une des orientations de cette Politique est d' : «Offrir des activités variées, accessibles et abordables.»;

138-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de renouveler l'adhésion à l'organisme Loisir et Sport Montérégie, au coût de 75,00 \$, plus les taxes.

#### **8.7 Budget pour la mise en fonction du terrain de « base-ball »**

CONSIDÉRANT LES demandes de citoyens pour que la Municipalité remette en fonction le terrain de « base-ball »;

CONSIDÉRANT LE budget 2014 prévoit à cet effet 700,00 \$ pour 3 voyages de sable et 300,00 \$ pour effectuer l'achat d'équipements;

139-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Leclerc, appuyé monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de décréter un budget d'environ 1 000,00 \$ pour la remise en fonction du terrain de « base-ball ».

#### **8.8 Installation d'internet sans fil au Chalet des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité à Internet sans fil pourrait considérablement faciliter les tâches de travail de la coordonnatrice du camp de jour et du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT LA soumission de monsieur Christian Gilbert, informaticien, comprenant un routeur, une clé internet sans fil pour le portable du camp de jour et les frais d'installation pour un montant de 225,00 \$, plus les taxes applicables;

140-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Guy Lapointe ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'installer internet sans fil au Chalet des loisirs pour un montant de 225,00 \$, plus les taxes.

#### **8.9 Budget pour le soccer**

CONSIDÉRANT LA demande du Regroupement Récréatif d'Upton pour allouer un budget de 5 000,00 \$ pour couvrir les dépenses à venir pour le soccer lors de la saison 2014;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu au budget 2014 un montant de 5 000,00 \$ pour le soccer;

141-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Nicole Ménard ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'approuver la demande du Regroupement Récréatif d'Upton afin d'allouer un budget pour le soccer, et ce, pour une somme de 5 000,00 \$.

## 9. URBANISME

### 9.1 Dépôt du rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2014

Le rapport du service d'inspection pour le mois d'avril 2014 est déposé et les membres du Conseil municipal en prennent connaissance.

### 9.2 Adoption du règlement numéro 2014-247 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation et l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la Municipalité

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation et l'utilisation des conteneurs à récupération de vêtements sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2014, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> avril 2014;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent règlement plus de 48 heures à l'avance;

142-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Richard Sabourin, appuyé par madame Barbara Beugger et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

### 9.3 Adoption du règlement numéro 2014-246 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'implantation de fermette et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité d'Upton a adopté, le 7 mai 2002, le règlement de zonage numéro 2002-90 ;

ATTENDU QUE le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation de fermette en usage complémentaire à l'habitation et de déterminer des dispositions spécifiques aux usages publics et institutionnels quant aux usages autorisés dans les cours;

ATTENDU QUE le conseil peut modifier son règlement de zonage, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a eu lieu le 1<sup>er</sup> avril 2014, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.A.U.);

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été dûment présenté lors de l'assemblée régulière du 1<sup>er</sup> avril 2014;

ATTENDU QUE les conseillers et les conseillères ont reçu le présent projet de règlement plus de 48 heures à l'avance;

143-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Claude Larocque et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers:

QUE dispense de lecture soit faite;

QUE le présent règlement soit et est adopté tel que rédigé.

#### **9.4 Reconduction du mandat de quatre membres du Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le mandat de quatre membres du Comité consultatif d'urbanisme venait à échéance le 30 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de renouveler le mandat de madame Barbara Beugger ainsi que de messieurs Robert Leclerc, Réal Rousseau et Daniel Brunelle pour les deux prochaines années;

144-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Richard Sabourin et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères de renouveler le mandat de madame Barbara Beugger ainsi que de messieurs Robert Leclerc, Réal Rousseau et Daniel Brunelle pour les deux prochaines années.

#### **9.5 Demande de révision de décision de madame Myriam Fontaine**

CONSIDÉRANT LA demande de révision de madame Myriam Fontaine à l'égard du lot 1 957 253, situé sur la montée Beaudoin;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci souhaite modifier la réglementation de zonage afin d'inclure le lot visé dans la zone 508;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a déjà été portée au Comité consultatif d'urbanisme en 2006;

CONSIDÉRANT QUE le lot est situé en zone agricole dynamique;

CONSIDÉRANT QUE la demande de madame Myriam Fontaine n'est pas conforme aux objectifs du plan d'urbanisme ni conforme au schéma d'aménagement de la MRC d'Acton;

CONSIDÉRANT QU'il y a suffisamment d'endroits disponibles dans la Municipalité pour construire des immeubles résidentiels;

CONSIDÉRANT LA *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

145-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ par madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de refuser la demande de révision de madame Myriam Fontaine.

**9.6 Adoption du règlement numéro 2009-196-03 modifiant le règlement 2009-196 établissant un Programme de revitalisation à l'intérieur du périmètre d'urbanisation**

CONSIDÉRANT QU'il n'y a plus nécessité d'adopter un règlement modifiant le règlement numéro 2009-196 établissant un Programme de revitalisation;

146-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères de retirer l'avis de motion donné à la séance du 1<sup>er</sup> avril 2014.

**10. DIVERS**

**10.1 Prêt de la salle communautaire**

CONSIDÉRANT LA demande de madame Marie-Pier Croteau, pour le prêt du Centre communautaire, et ce, gratuitement le 17 mai afin d'amasser des fonds pour Opération enfant soleil en faisant un cours de Zumba;

CONSIDÉRANT LA Politique de reconnaissance et de soutien logistique et financier aux organismes et aux individus de la Municipalité d'Upton;

147-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Robert Leclerc, appuyé par monsieur Richard Sabourin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE madame Marie-Pier Croteau soit autorisée à utiliser, sans frais, la salle communautaire le 17 mai 2014;

QUE Madame Croteau devra remettre en bon état de propreté la salle communautaire au plus tard, le jour suivant l'événement.

**10.2 Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de Coeur - Précision de la position de la Municipalité d'Upton**

CONSIDÉRANT LE Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de cœur (version finale corrigée le 30.01.2014) présenté à ce conseil à l'assemblée du 4 février dernier;

CONSIDÉRANT LA résolution numéro 035-02-2014 de ce conseil à l'effet que la Municipalité d'Upton est favorable au Plan de développement touristique ainsi qu'au Plan d'action proposé;

CONSIDÉRANT QUE ni ladite résolution ni le Plan de développement récréotouristique du site de la Dame de cœur n'admettent la nécessité de mettre en œuvre la Phase V;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement identifie à titre d'enjeux la nécessité de «clarifier la gouvernance», l'«appropriation par le milieu» et «la conviction que le Théâtre de la Dame de Cœur joue un rôle phare dans la communauté et la région»;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de développement identifie à titre de «Facteurs de réussite» ce qui suit:

1. le Théâtre de la Dame de cœur et ses partenaires doivent entretenir un dialogue fécond et entreprendre un important exercice de planification;
2. l'actualisation de la vision de développement du Théâtre de la Dame de cœur;
3. la mise en place d'un plan de relève;

4. la révision du mode de gouvernance;
5. le Plan directeur de l'aménagement doit énoncer une vision inspirante et proposer des actions réalistes et réalisables;
6. un solide plan d'affaires doit être réalisé;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de préciser la position de la Municipalité d'Upton à l'égard de la résolution numéro 035-02-2014;

148-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Claude Larocque, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers :

QUE ce conseil souhaite que soit reconnu par la région, les retombées économiques générées par les opérations du Théâtre de la Dame de Coeur, tant directes (achats et mains-d'œuvre locaux) qu'indirectes indispensables à la vitalité de la région;

QUE la richesse culturelle, patrimoniale et naturelle soit reconnue par la région;

QUE ce Conseil est favorable à l'établissement du pôle culturel de la région sur le site de la Dame de cœur;

QUE ce conseil est d'avis que chacune des étapes prévues au Plan d'action doivent être réalisées et complétées dans l'ordre et qu'aucune démarche ne peut être entamée pour planifier des améliorations, des aménagements, des constructions sur le site sans que les démarches préliminaires aient été complétées;

QUE le Conseil municipal d'Upton est d'avis que les améliorations, les aménagements, les constructions sur le site à planifier pourraient être différents de ceux proposés dans la «Phase V» et qu'aucune décision à cet égard ne pourra être prise tant que les étapes suivantes n'auront pas été réalisées, en ordre de priorité et à la satisfaction de la Municipalité d'Upton et de la région d'Acton:

1. le Théâtre de la Dame de cœur et ses partenaires doivent entretenir un dialogue fécond, transparent et respecter les étapes d'un exercice de planification;
2. la révision du mode de gouvernance est essentielle et elle doit comporter une majorité d'administrateurs en provenance de la Région;
3. la mise en œuvre de la relève doit être complétée et efficiente;
4. un solide plan d'affaires (viabilité, risques limités, marché, revenus de sources extérieurs, ...) doit être réalisé;
5. un Plan directeur de l'aménagement doit énoncer une vision inspirante et proposer des actions réalistes et réalisables;
6. l'actualisation de la vision de développement du Théâtre de la Dame de cœur.

### **10.3 Programme «Trio étudiant Desjardins pour l'emploi» – été 2014**

CONSIDÉRANT LA demande du Carrefour Jeunesse Emploi comté de Johnson afin que la Municipalité participe à l'édition 2014 du « Trio étudiant Desjardins pour l'emploi »;

CONSIDÉRANT QUE le programme permet l'embauche d'étudiants pour le volet « apprenti-stage » et « Expérience travail — été »;

CONSIDÉRANT QUE le programme nous aidera à pourvoir quatre postes au sein de notre programmation estivale;

149-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères d'autoriser madame Émie Dupont-Courchaine, coordonnatrice en loisirs, culture et vie communautaire, à signer pour et au nom de la Municipalité tout document à cet effet.

#### **10.4 Projet de sentier piétonnier de la rue Saint-Éphrem**

CONSIDÉRANT LE projet d'aménagement d'un sentier piétonnier de 1,5 mètre de largeur implanté à 2,5 mètres de la ligne de rive de la rue Saint-Éphrem à partir de la fin du trottoir jusqu'au deuxième terrain du Théâtre;

CONSIDÉRANT L'estimé des travaux fourni par monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, pour une somme d'environ 40 000,00 \$;

150-05-2014

En conséquence, IL EST PROPOSÉ PAR madame Nicole Ménard, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers et des conseillères :

QUE Cynthia Bossé, directrice générale, dispose d'un budget d'environ 40 000,00 \$ pour le projet d'aménagement d'un sentier piétonnier;

QUE madame Cynthia Bossé, directrice générale, et monsieur Roger Garneau, directeur des travaux publics, soient mandatés pour effectuer les démarches à venir dans ce projet.

#### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à la loi, seules les questions faisant l'objet d'une décision du Conseil municipal sont consignées au procès-verbal.

#### **12. CORRESPONDANCE**

Monsieur le Maire, Yves Croteau, invite madame Cynthia Bossé, directrice générale, à faire état de la correspondance reçue pendant le mois d'avril 2014.

151-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par madame Barbara Beugger ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que chaque membre du Conseil municipal a pris connaissance de la correspondance qui lui était adressée pendant le mois d'avril 2014.

#### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

152-05-2014

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Guy Lapointe, appuyé par monsieur Robert Leclerc ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillères et des conseillers que la présente assemblée soit levée à 21H05.

---

Yves Croteau  
Maire

---

Cynthia Bossé  
Directrice générale

#### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Selon l'article 961 du *Code municipal du Québec*, je, Cynthia Bossé, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Upton, certifie que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées lors de la présente assemblée.